

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JANVIER 2024 à 20 h 00

URBANISME

En préambule , Madame Le Maire a annoncé partager une bonne partie des revendications des agriculteurs. Il n'est pas normal de ne pas pouvoir vivre de son métier , d'autant que cela engage toute la famille. Ils ont mené de grandes réflexions sur leur façon de faire et il faut qu'ils soient entendus.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2023.

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur la propriété bâtie, cadastrée AB113, d'une superficie de 353 M2 , située 4 venelle de Pont Glas.

Suite à une réunion récente à Morlaix Communauté et la mise en place de la zéro artificialisation nette (ZAN) . Madame Le Maire précise que nous allons devoir revoir notre copie sur les zones à urbaniser et réduire la surface constructible.

3 lots sont désormais disponibles à Castel Dour suite à des désistements.

RAPPORTS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Concernant les bâtiments ;

L'architecte CANDIO est venu rencontrer les élus le jeudi 11 janvier pour faire un point sur les travaux à intervenir à l'église à l'intérieur du clocher (tranche 2 phase 1) en 2024 .Le cabinet Derka a été retenu pour un montant de 5 075 € HT pour la mission SPS et de Contrôle Technique.

Un véhicule Kangoo a été acquis pour les services techniques. Les travaux d'agrandissement de l'atelier se terminent.

Une réception partielle des travaux a été réalisée ce jour pour la réhabilitation thermique d'un bâtiment (MAM + logements). Les logements du 1^{er} étage seront des logements communaux et les deux du 2^{ème} étage seront des logements sociaux.

Concernant la Voirie ;

Les élus précisent que le système de récupération des eaux pluviales va évoluer . Les eaux pluviales seront gardées sur le terrain par un système de noue. Les fossés jouent déjà un rôle important pour l'infiltration de l'eau dans le sol et évitent un déversement trop rapide des eaux pluviales qui se déversent dans le Laptic et vont polluer certaines plages.

Le Conseil a été informé d'un accident intervenu entre un jeune cycliste et une voiture à l'intersection de la rue de Plouégat et la rue de Kermélar . Les élus vont réfléchir sur la mise en place d'une nouvelle signalisation pour réduire la vitesse.

Suite aux pannes d'internet existantes encore dans certains secteurs, consécutives à la tempête , un courrier a été signé par tous les maires et envoyé au préfet et à orange pour dénoncer les délais d'intervention et la perte des services publics .Le maire informe que les personnes en télétravail peuvent venir travailler en Mairie dans la journée.

Un rappel a été fait pour l'utilisation de la salle omnisports sur certains points ; Les élus rappellent qu'il est interdit de manger et rappellent que les chaussures à semelles noires ne sont pas autorisées. Les utilisateurs doivent veiller à éteindre les lumières à la fin des activités.

L'Ulamir va organiser une fête de la musique le samedi 22 juin 2024 à la salle Stéréden.

Une subvention exceptionnelle de 300 € est accordée pour le groupe de chant de l'ULAMIR

INTERCOMMUNALITE

Morlaix Communauté met à disposition gratuitement à destination des communes un broyeur multi-végétaux NEGRI 150 mm équipé de couteau et de marteau , selon une convention pour une durée d'un an (sapins de Noël ...) , afin d'agir avec les communes sur la réduction du tonnage des déchets verts apportés en déchèterie .

FINANCES

Le Conseil Municipal valide le prix de repas livré par l'hôpital à la cantine municipale à 4.55 € TTC pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal valide la prestation avec la société APA pour les travaux de dératisation et de désourisaison chez les particuliers, à la cantine municipale et à la salle Stérédenn pour l'année 2024 pour un montant de 3 067.41 € HT.

Le Conseil Municipal reconduit le loyer mensuel de la MAM de février à juillet 2024 à 505 € , fixe les loyers des 2 logements communaux au R + 1 avec un garage (de février à juillet 2024) à 357 .50 € et fixe les loyers des 2 logements sociaux au R + 2 avec un garage (de février à juillet 2024) à 347.44 €

Le Conseil Municipal fixe les loyers des 2 appartements de la Maison Bourhis (du 20 janvier à juillet 2024) comme suit : 1 loyer de 350 € pour 1 appartement type T2 au RDC comprenant 1 entrée , une pièce à vivre avec une cuisine ouverte , une chambre , une salle d'eau et un WC et 1 loyer de 500 € pour 1 appartement type T2 au RDC comprenant 1 entrée avec buanderie, à l'étage une cuisine aménagée , un salon -séjour, un débarras , une salle de bain avec WC ; au 2 ème étage quatre chambre et un grenier au-dessus.

DIVERS

Un atelier citoyen participatif, ouvert à tous, aura lieu le vendredi 16 février 2024 à 18 h 00 à la salle des mariages de la Mairie , pour imaginer et améliorer le cadre de vie des lanmeurliens. Les inscriptions sont obligatoires en Mairie.

Morlaix Communauté, qui **porte des actions pour soutenir et accompagner ses concitoyens au quotidien**, a souhaité conventionner avec l'association ACTIOM afin de proposer à tous ses habitants de souscrire à une complémentaire santé de qualité à des tarifs négociés et mutualisés plus intéressants que les contrats individuels.

Ce nouveau dispositif de solidarité va être présenté à la population au cours de 4 réunions publiques :

Lundi 29 janvier - 18h00 - Morlaix - Mairie, Salle Ange de Guernizac

Mardi 30 janvier - 10h00 - Plouigneau - Mairie - Salle des Mariages

Mardi 30 janvier - 15h30 - Lanmeur - Mairie - Salle du Conseil municipal

Mercredi 31 janvier - 15h30 - Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner - Salle des associations, place Park an Iliz

Pour prendre rendez-vous avec le correspondant local, les habitants peuvent prendre rendez-vous au 02 98 15 32 31 (florian-ach@macommunemasante.com)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 02/02/2024
Et
Publication ou notification du :
02/02/2024

L'an 2024, le 25 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/01/2024.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaele, LE JEUNE Valérie, LEMETTRE Julie, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMÉZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEROY-DENIEL Caroline à Mme LEMETTRE Julie
Excusé(s) : MM : BODEUR Hervé, LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEMETTRE Julie

DEL2024-001 – Locations des appartements communaux du 1^{er} étage ,situés dans l'immeuble Rue du 19 Mars 1962

La Maire expose aux membres de l'assemblée que les loyers mensuels des appartements du 1^{er} étage situés dans l'immeuble Rue du 19 mars 1962 sont à un loyer de 320 € actuellement. Les tarifs sont maintenus et ils seront revus à la fin des travaux de réhabilitation thermique de ce bâtiment. Les appartements disposent depuis le 1^{er} Février d'un garage qui sera loué à 37 ,53 € mensuellement .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide:

– La Local du 1^{er} étage côté droit

Le loyer mensuel de ce local est de 357.53 €, à compter du 1^{er} février 2024.

Ce local, situé au 1^{er} étage, côté droit, est composé notamment d'une chambre, d'une grande pièce, d'une salle de bains, et d'une cuisine.

– Local du 1^{er} étage côté gauche

Le loyer mensuel de ce local est de 357.53 € à compter du 1^{er} février 2024.

Ce local, situé au 1^{er} étage, côté gauche, est composé notamment d'une grande pièce, d'une chambre, d'une salle de bains, et d'une cuisine.

D'autoriser la Maire à signer toutes conventions ou avenants à intervenir pour les différentes périodes de location.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 01/02/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
Mme LEMETTRE Julie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	17

L'an 2024, le 25 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/01/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaele, LE JEUNE Valérie, LEMETTRE Julie, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 02/02/2024
Et
Publication ou notification du :
02/02/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEROY-DENIEL Caroline à Mme LEMETTRE Julie
Excusé(s) : MM : BODEUR Hervé, LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEMETTRE Julie

DEL2024-002 – Locations des appartements sociaux du 2 ième étage ,situés dans l'immeuble Rue du 19 Mars 1962.

La Maire expose aux membres de l'assemblée que deux logements sociaux au 2 ème étage ont été créés dans l'immeuble Rue du 19 mars 1962 ..

Ces logements vont être loués. Les tarifs proposés respectent les textes en vigueur. La surface utile de ces 2 logements est de 49.75 M2 et le loyer est de 309.94 €. Ces 2 logements disposent aussi d'un garage qui sera loué à 37 ,53 € mensuellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide:

Local du 2 ième étage côté droit

Le loyer mensuel de cet appartement est de 347.47 €, à compter du 1er février 2024.

Ce local, situé au 2 ième étage, côté droit, est composé d'un hall d'entrée , d'un rangement , d'une salle de bain, d'un séjour cuisine et d'une chambre .

Local du 2 ième étage côté gauche

Le loyer mensuel de cet appartement est de 347.47 € à compter du 1er février 2024.

Ce local, situé au 2 ème étage, côté gauche, est composé d'un hall d'entrée , d'un rangement , d'une salle de bain, d'un séjour cuisine et d'une chambre .

D'autoriser la Maire à signer toutes conventions ou avenants à intervenir pour les différentes périodes de location.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/02/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
Mme LEMETTRE Julie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 02/02/2024
Et
Publication ou notification du :
02/02/2024

L'an 2024, le 25 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/01/2024.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaele, LE JEUNE Valérie, LEMETTRE Julie, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMÉZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEROY-DENIEL Caroline à Mme LEMETTRE Julie
Excusé(s) : MM : BODEUR Hervé, LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEMETTRE Julie

DEL2024-003 – Loyer de la Maison des assistantes maternelles (MAM) à compter du 01 Février 2024

La Maire rappelle aux membres de l'assemblée que l'Association de la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) et la Commune de LANMEUR ont signé un bail professionnel, suite à la création Maison des assistantes maternelles (MAM) dans le local communal, rue du 19 mars 1962. Le bail professionnel consenti et accepté pour une durée de trois années, commençant à courir le 1^{er} Février 2014, fixé à 500 € initialement. Il a été réévalué à 505 € par mois à compter du 1^{er} février 2021, pour une période de 3 ans, qui termine le 01.02.2024. Il convient de prolonger le bail jusqu'au 31.07.2024 dans l'attente de la signature d'un nouveau bail professionnel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de fixer le loyer mensuel à CINQ CENTS (505 € par mois) et de l'appliquer à compter du 1^{er} février 2024 jusqu'au 31 juillet 2024 .

-Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à la Maison des Assistantes Maternelles (MAM)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 01/02/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
Mme LEMETTRE Julie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	17

L'an 2024, le 25 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/01/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaele, LE JEUNE Valérie, LEMETTRE Julie, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMÉZ Christian

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 02/02/2024
Et
Publication ou notification du :
02/02/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEROY-DENIEL Caroline à Mme LEMETTRE Julie

Excusé(s) : MM : BODEUR Hervé, LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEMETTRE Julie

DEL2024-004 – Locations de 2 appartements communaux : 1 de type T 5 au 1 er étage et 1 de e type T 2 au RDC , dans un immeuble situé dans l'angle de la place de la Mairie

La Maire expose aux membres de l'assemblée que la maison BOURHIS vient d'être achetée le 19.01.2024 par la commune et que deux locataires occupent les deux logements .Les loyers sont de 500 € pour 1 T5 au 1 er étage , situé 2 Rue de la libération et de 350 € pour 1 T2 au RDC situé 1 place de la Mairie.

La Maire propose de maintenir les loyers actuels et ils seront revus au 01.08.2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide:

Appartement du 1er étage, situé 2 Rue da liberation .

Le loyer mensuel de cet appartement est de 500 €, à compter du 19.01.2024.

Cet appartement comprend 1 entrée avec buanderie, une cuisine aménagée , un salon -séjour, un débarras , une salle de bain avec wc et au 2 ème étage quatre chambres , plus un grenier au-dessus.

Appartement du RDC, situé 1 place de la Mairie.

Le loyer mensuel de cet appartement de 350€ à compter du 19.01.2024.

Cet appartement comprend 1 entrée , une pièce à vivre avec une cuisine ouverte , une chambre , une salle d'eau et un WC.

-D'autoriser la Maire à signer toutes conventions ou avenants à intervenir pour les différentes périodes de location.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 01/02/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
Mme LEMETTRE Julie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 02/02/2024
Et
Publication ou notification du :
02/02/2024

L'an 2024, le 25 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/01/2024.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaëlle, LE JEUNE Valérie, LEMETTRE Julie, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEROY-DENIEL Caroline à Mme LEMETTRE Julie
Excusé(s) : MM : BODEUR Hervé, LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEMETTRE Julie

DEL2024-005 – Contrats Communaux de dératisation - Année 2024

La Maire rappelle aux membres de l'assemblée les différents contrats de dératisation en vigueur, signés avec la Société A.P.A.reconductibles par tacite reconduction. Il est précisé que le coût forfaitaire peut être réactualisé tous les ans, en début de reconduction de contrat suivant l'évolution des charges inhérentes aux travaux.

Il fait part de la proposition de tarifs établie par la société A.P.A. pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal décide :

-De donner son accord sur la proposition de tarifs établie par la société A.P.A. pour les différents contrats suivants, soit: Un contrat annuel de dératisation, pour 2 passages annuels chez les particuliers , un contrat annuel de dératisation-désourisation-désinsectisation pour la salle socio-culturelle , un contrat annuel de dératisation-désourisation-désinsectisation, pour le groupe scolaire (Ecole Maternelle, Ecole Primaire, Cantine Scolaire...) dont le prix pour l'année 2024 est de 3 067.41 € H.T et qui se décompose comme suit ; 2 661.89 € HT pour la dératisation de la commune ,166.37 € HT pour la cantine et le groupe scolaire et 239.15 € HT pour la salle stérédenn

-D'autoriser la Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces différents contrats et à cette réactualisation, avenant ou autre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 01/02/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
Mme LEMETTRE Julie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 02/02/2024
Et
Publication ou notification du :
02/02/2024

L'an 2024, le 25 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/01/2024.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaele, LE JEUNE Valérie, LEMETTRE Julie, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEROY-DENIEL Caroline à Mme LEMETTRE Julie
Excusé(s) : MM : BODEUR Hervé, LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEMETTRE Julie

DEL2024-006 – Avenant N°22 à la convention de fournitures de repas aux écoles publiques

La Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du projet d'avenant tarifaire N°22 à la convention de prestation de service signé avec l'Hôpital Local de LANMEUR pour la fourniture de repas préparés aux écoles publiques de LANMEUR.

La Maire rappelle que par un avenant N°21, le prix du repas pour l'année 2023 avait été fixé à 4.50 € TTC. Par cet avenant N°22, le prix du repas reste fixé à 4.55 € pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, re entendu,

- donne son accord sur la tarification de la prestation indiquée à 4.55 € T.T.C., par repas fourni et livré pour l'année 2024, par l'Hôpital Local de LANMEUR.
- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention indiquée ci-dessus ainsi que tout autre avenant et toutes pièces y relatives.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 01/02/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
Mme LEMETTRE Julie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	17

L'an 2024, le 25 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/01/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaele, LE JEUNE Valérie, LEMETTRE Julie, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis, MORIAMAZ Christian

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 02/02/2024
Et
Publication ou notification du :
02/02/2024

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEROY-DENIEL Caroline à Mme LEMETTRE Julie
Excusé(s) : MM : BODEUR Hervé, LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEMETTRE Julie

DEL2024-007 – Subvention 2024 pour le Groupe de chant de L'Ulamiir.

Le Maire expose aux membres de l'assemblée les motifs d'une demande de subvention pour le Groupe de chant de par l'Ulamiir, qui vient de se constituer.

La Maire propose de verser 300 € pour Groupe de chant de L' Ulamiir

Mesdames Quénéa, Kiligowski, Rousval-Dilasser et Mr Cosquer se sont retirés de la salle lors du vote car elles représentent la commune au sein de l'association.

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, décide, *d'attribuer une subvention de ;*
- 300 € à L'Ulamiir pour Groupe de chant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/02/2024

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
Mme LEMETTRE Julie

